

VOTRE RÉGION

MALVEILLANCE Lundi vers 13 heures

Trois élèves jetaient des pierres sur l'A7

SORGUES

Ce petit jeu d'adolescents aurait pu très mal tourner, hier, sur l'autoroute. Postés sur un pont enjambant l'A7 à Vedène, trois garçons de 11 à 12 ans s'amusaient à jeter des pierres sur les voitures.

Pas de simples cailloux, mais des pierres de 10 à 20 cm de diamètre !

Les faits se seraient déroulés aux environs de 13 heures. Les témoignages parlaient d'ados qui détalèrent après chaque jet de projectile, avant de revenir. Alertées de ces "attaques" successives, les ASF ont, au bout de quelques tentatives, réussi à

appréhender l'un des mis en cause. Ce dernier a reconnu appartenir à un groupe d'élèves du collège Roumanille d'Avignon, qui effectuait une course d'orientation dans la pinède. En retrouvant l'équipe scolaire, les agents d'ASF n'ont d'ailleurs pas tardé à identifier deux autres garçons correspondant au signalement des auteurs de jets de pierres.

Entendus à la brigade de gendarmerie, ils ont été remis à leurs parents. Bien que leurs méfaits n'aient pas entraîné d'accident, ils ont mis la vie de personnes en danger.

Jean-François GARCIN

ACCIDENT Hier à 18h37 à l'entrée de Cavailon

Dans les pommes



Devant les transports Chabas, pour éviter une voiture. Photo DL/Éric HOMMAGE

CAVAILLON

Un camion frigorifique et sa semi-remorque, remplis de huit palettes de pommes, se sont renversés à l'entrée de Cavailon, hier à 18 h 37, sur la route d'Avignon. Le conducteur est indemne, mais les fruits sont perdus.

A en croire le chauffeur des transports Chabas qui sortait de son entrepôt, un véhicule lui aurait coupé la route avant

de prendre la fuite. C'est pour éviter la collision, qu'il aurait donné un coup de volant et se serait couché sur le côté.

La police de cavailon assurerait la sécurité, les services techniques de la ville et du conseil général effectuaient le nettoyage de la chaussée. C'est la société de dépannage châtaurenardaise, Canet-Levage, qui a relevé le camion accidenté.

J.-F.G. et Eric HOMMAGE

DÉLIT DE FUITE Lundi soir à Bédarrides

Un cycliste renversé

Un jeune Bédarridais de 17 ans a lourdement chuté après un accrochage avec une voiture, lundi à 19h45 sur le quai de l'Ouvèze à Bédarrides. Indemne mais choqué, il affirme qu'une C5 blanche, arrivant en face de lui, a effleuré sa roue avant au cours d'un écart de conduite. Au volant, un homme âgé de 40 à 50 ans environ, qui roulait à vive allure.

Il aurait, ensuite, pris la fuite,

sans prendre de nouvelles de jeune homme.

Si le jeune homme s'en sort sans dommage, si ce n'est son vélo abîmé, l'accident aurait pu être plus grave.

La gendarmerie lance donc un appel à témoins concernant le véhicule en fuite. Toute personne susceptible de faire avancer l'enquête est invitée à **contacter la brigade d'Entraigues au 04 90 83 17 13.**

FAITS DIVERS EXPRESS

SAINT-NAZAIRE

3000m² de broussailles incendiés

Hier en début d'après-midi, un feu a détruit 3000 m² de broussailles derrière les Jardins de Provoison, entre Saint-Nazaire et Pont-Saint-Esprit. Un feu vité attisé par le fort vent. Une quinzaine de pompiers de Pont-Saint-Esprit, de Bagnols-sur-Cèze et de Bollène sont intervenus, sous la direction du major Boisson. Aucune habitation n'a été évacuée. Les gendarmes ont ouvert une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

VAISON/MOLLANS-SUR-OUVÈZE

Un gendarme griffé par une voleuse

Un gendarme de Vaison, qui surveillait le marché de Mollans-sur-Ouvèze en tenue civile, a surpris une jeune femme de 19 ans en train de voler des cartes postales, hier à 10h45. Vexée, elle s'est emportée et a griffé le militaire, avant d'être maîtrisée grâce au renfort de deux autres gendarmes. Si le commerçant, finalement dédommagé, n'a pas porté plainte, en revanche, le gendarme la poursuit en justice. Elle sera jugée le 1^{er} décembre à Carpentras.

BEAUMONT-DE-PERTUIS

Soupçonné de coups de feu en série

Depuis novembre 2010, les bâtiments publics de Beaumont-de-Pertuis, des voitures en stationnement ou des logements sont pris pour cible par un tireur fou, qui n'a fait heureusement aucun blessé. L'enquête de voisinage des gendarmes de Pertuis a permis d'arrêter un jeune homme de 19 ans, originaire du village. Il devait être examiné par un psychiatre.

COUR D'ASSISES DU VAUCLUSE Colère, émotion et témoignages au procès des frères Essafraoui

Drame de L'Isle : "C'est la question clef"

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Au fil des témoignages, des rapports d'enquête et des déclarations, une question demeure en suspens : pourquoi Nouriddine Essafraoui a-t-il choisi de tourner sur sa gauche en sortant du parking ? S'il avait tourné à droite, vers le centre-ville, il aurait évité ces gens qui, selon ses déclarations, voulaient lui faire un sort. En prenant sur sa gauche, il allait obligatoirement se retrouver face à cette foule, massée devant la salle des fêtes. Sans aucune échappatoire, l'autre voie étant occupée par l'Audi A4 de son frère Saïd, abandonnée à veilles allumées, l'autre et radio en marche. Saïd a eu peur et a suivi Nouriddine sur le parking.

« Pourquoi avez-vous tourné à gauche ? Comprenez-

vous que c'est la question clef ? » lance la présidente Bé-ranger à Nouriddine. Il ne trouve pas vraiment de réponse. Ou plutôt il en trouve trop... Il y a la version "Je me suis arrêté sur le parking pour déposer un copain, puis je suis allé vers la salle des fêtes pour calmer la bagarre" (autrement dit il était là avant d'être pris à partie). Il y a la version "J'en sais rien" et celle "J'avais la tête à l'envers, vous arrivez à réfléchir vous quand vous êtes assailli par une foule ?".

À gauche, à droite... en réalité on tourne en rond !

La matinée avait débuté par la déposition du gendarme en charge de l'enquête. Mais quand le militaire, reprenant quelques-uns des témoignages qui lui avaient paru plus fiables ou plus intéressants que les autres, raconte « Ce témoin a assuré avoir vu le corps

dépasser à l'arrière de la voiture, il a même parlé des hurlements qu'il entendait ! », c'en est trop pour la famille de Moundir Rahat. Sur le banc des parties civiles, les femmes éclatent en sanglot, un jeune homme, fou de rage, se lève et lance à Nouriddine « Maintenant ça suffit, sors ! ».

«J'ai la haine madame, c'est trop grave ce qu'ils ont fait »

Autre moment difficilement soutenable, la description par le Dr Giorgi, le médecin légiste, des blessures de Moundir Rahat. Lentement, avec toute la rigueur scientifique que suppose son activité, il évoque les diverses parties du corps du malheureux, qui ont été "râpées" (Me Gontard s'excusera d'utiliser le mot) par le frottement sur le bitume, jusqu'à lui

trouver le crâne sans la moindre fracture. Sur le banc des parties civiles, les mines sont sombres, les traits creusés par l'effort de contenir ses larmes. Mais dans le box des accusés aussi, cette description fait son effet. Les deux frères ont presque enfoui leur tête entre leurs genoux. Saïd, surtout, qui ne la redressera que longtemps après, le visage défait.

Suivront ensuite divers témoignages de jeunes présents à la soirée. « Si vous n'avez pas vu d'où il venait pourquoi dites vous qu'il aurait dû tourner à droite sur le parking, demande la présidente, en vous l'a expliqué ? « Ben oui, bien sûr » répond naïvement (et honnêtement) le jeune homme. « Mais pourquoi vouloir le dire maintenant ? » « Parce que j'ai la haine madame, c'est trop grave ce qu'ils ont fait. »

Albert MARCHETTI

REPÈRES

RAPPEL DES FAITS

■ Dans la nuit du 17 au 18 janvier 2009, à l'Isle-sur-la-Sorgue, une voiture force dans la foule à la sortie d'un concert de hip-hop. Plusieurs personnes seront blessées, un médiateur social de 31 ans, Moundir Rahat, sera tué, entraîné sous la voiture sur plus de 400 mètres. Le surlendemain du drame, un suspect sera arrêté, Nouriddine Essafraoui (qui comparait pour meurtre et tentative de meurtre) ; son frère Saïd, passager de la voiture, se livra juste après, il est accusé de non assistance à personne en danger.

AUJOURD'HUI

Audience à partir de 9 heures, audition des témoins et des parties civiles, interrogatoire des accusés.

COUR D'ASSISES DU GARD Assassinat du notaire carpentrassien M^e Passebois

Jacques Courbet avait "une course à faire"

CARPENTRAS

Sous le poids des charges, rien de nouveau. Hier au deuxième jour de son procès en appel, devant la cour d'assises du Gard à Nîmes, Jacques Courbet a continué de nier avoir voulu abattre M^e Vincent Passebois. Sur ce terrain, il n'a jamais varié d'un pouce. Pas même un peu. Alors les avocats de la partie civile, M^e Francis Szpiner et le bâtonnier Christian Bonenfant, ont tenté de noircir le tableau clinique d'un accusé jusque-là sans histoire. De la douzaine de témoins qui ont défilé à la barre, ils ont tenté de tirer arguments. L'ex-fem-



Les avocats de la partie civile. Photo DL/Patrick ROUX

me de Jacques Courbet, son frère, ses collègues de travail... Oui, l'accusé est soupe-au-lait, oui il est psychorigide, oui il est colérique, oui il rumi-

naît sa conviction que le notaire voulait l'arnaquer. Oui à tout ce qu'on sait depuis le début. Et puis, il avait aussi levé la main sur sa femme. Oh, pas souvent s'est aventuré M^e Jean-Luc Bonnet, l'un de ses avocats, trois fois en 27 ans de mariage. Avant de se raviser : « C'est trois fois de trop on est d'accord ». Mais au fond, rien de déterminant sur la volonté homicide ou non.

Il devenait "tout rouge"

Alors, les conseils des parties civiles ont creusé un autre sillon. Jacques Courbet aurait tué sans états-d'âme. Le soir des faits, il avait indiqué à l'un des amis qu'il allait rejoindre

qu'il serait en retard car il avait "une course à faire". Régler son compte au notaire ou l'intimider ? La cour devra le dire. Toujours est-il qu'après cette exécution, « accidentelle » selon lui, l'accusé avait donc rejoint ses amis à Mazan. Ils avaient mangé des pizzas et écouté de la musique. Pour certains d'entre eux, « il était comme d'habitude », pour d'autres « il n'était pas dans son assiette ». Allez savoir... Mais en tout état de cause, ses amis l'ont tous décrit comme serviable, sympathique, agréable. Un de ses collègues de travail a même indiqué à la cour qu'il lui avait rendu plus de services que ses

propres frères et sœurs. Mais lorsqu'il évoquait cette histoire de succession qui n'en finissait pas, il devenait « tout rouge » et souhaitait « le pire » à M^e Vincent Passebois et au maire de Carpentras de l'époque, Jean-Claude Andrieu.

Hier soir, ce dernier est venu dire à la barre qu'il avait rencontré l'accusé à plusieurs reprises : « Je m'étais évertué à lui dire que la ville de Carpentras n'avait rien à voir avec la lenteur de sa succession ».

Ce soir, lorsque la cour rendra sa décision, un deuxième trait judiciaire sera tiré sur cette affaire. Peut-être le dernier.

Patrice PALAU

NUCLÉAIRE L'inspection post-Fukushima à GB2

Les points faibles d'une usine ultra-moderne

TRICASTIN

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a réalisé une inspection de l'usine Georges-Besse 2 du Tricastin les 28 et 29 juin derniers dans le cadre de l'audit des installations nucléaires après la catastrophe de Fukushima. L'ASN fait part de ses observations à l'exploitant dans une lettre datée du 13 septembre dernier.

L'usine ultra-moderne d'enrichissement de l'uranium par centrifugation qui remplace progressivement l'usine Eurodif a coûté 3 milliards d'euros. Le groupe Areva en a fait son fleuron, en insistant sur ses performances en terme de sûreté. Ce qui ne

l'empêche pas d'avoir quelques points faibles, relevés par les inspecteurs de l'ASN.

Vulnérabilité à un séisme ?

Le gendarme du nucléaire note ainsi que l'usine est dimensionnée pour résister aux séismes, mais pas la salle de commande, ni les locaux de gestion de crise ou les générateurs électriques de secours. « A la suite d'un séisme, l'exploitant ne disposerait plus nécessairement des moyens lui permettant de gérer de manière satisfaisante une situation d'urgence » observe l'ASN qui a fait procéder en juin à un exercice simulé d'un incendie de grande ampleur et un déclenchement du système



« En cas de séisme, il n'y aurait plus nécessairement des moyens de gérer une situation d'urgence » observe l'ASN. Photo Archives DL/Fabrice ANTERION

d'alerte de la population.

Pas de pastilles d'iode

Les inspecteurs de l'ASN ont été surpris de ne pas trouver

de pastilles d'iode ni de réserve d'eau et de nourriture dans les locaux de crise. L'usine ne dispose pas non plus d'un nombre de téléphones suffi-

sant alors que l'utilisation des radios est interdite pour des raisons de sécurité. Certains appareils ont des batteries mais leur durée est limitée à 30 minutes.

L'ASN note que la formation du personnel au plan d'urgence interne est « relativement succincte » et que le chef de quart utilise une connexion Internet pour contacter les agents d'astreinte, alors que le réseau risque de ne pas être disponible. Autre critique soulevée par l'ASN : les agents d'astreinte n'ont pas d'appareils de protection des voies respiratoires chez eux alors qu'ils pourraient avoir à traverser un nuage toxique pour rejoindre leur poste.

Luc CHAILLOT

JUSTICE Une amende de 22500€ a été requise devant le tribunal de police

Fuite d'acide : la peine maximale demandée contre la Comurhex

TRICASTIN

La Comurhex comparait jeudi dernier devant le tribunal de police de Montélimar après la fuite d'effluents acides déversés accidentellement dans le sol du Tricastin en novembre 2009. La filiale d'Areva était poursuivie pour avoir « utilisé volontairement une capacité de rétention comme zone d'entreposage temporaire d'un effluent contenant de l'uranium naturel, du fluor et des sulfates ». La justice lui reproche aussi « de n'avoir pas apporté le soin nécessaire afin de prévenir le déversement de 17000 litres d'effluents dans la nappe phréatique » et de « ne pas avoir réalisé les travaux né-

cessaires ». A l'époque, la direction d'Areva avait évoqué « une erreur humaine ».

La Comurhex se serait bien passée de cet épisode judiciaire au moment où elle doit arrêter sa production pendant deux mois à cause des baisses de commandes liées à la catastrophe de Fukushima.

Le délit de pollution qui aurait valu à la Comurhex de comparaître devant le tribunal correctionnel n'avait pas été retenu par le parquet. Au cours de l'audience de deux heures, le substitut du procureur a requis la peine maximale, une amende globale de 22500€ (7500 par infraction). L'avocat de la Comurhex a plaidé la dispense de peine, af-

firmant que la fuite n'avait eu aucun impact sur l'environnement.

« La Comurhex a eu un comportement très grave, d'autant qu'une infraction avait déjà été relevée en 2008 » dénonce Christelle Amirian, l'avocate de la Frapna et de l'Aspas, deux associations parties civiles. « Les effluents contenaient 5gd'uranium naturel, 800g de fluor et 500kg de sulfates. La nappe phréatique a bien été contaminée » affirme-t-elle.

L'avocate a demandé 2000 euros de dommages et intérêts pour chacune des associations. Le tribunal de police rendra son jugement le 10 novembre prochain.

L.C.

HIER SOIR Un promeneur donne l'alerte

Fuite de gaz



Les pompiers ont reçu le renfort des policiers municipaux d'Aubignan.

AUBIGNAN

Une fuite de gaz a été décelée, hier à 19 heures, chemin des Empaulets, à Aubignan. C'est un promeneur, alerté par l'odeur, qui a prévenu les pompiers. Ces derniers ont établi un périmètre de sécurité avec l'aide des policiers municipaux, enga-

gés dans le cadre d'une procédure de gaz renforcée.

À l'origine de cette fuite, un boîtier de branchement de gaz à 4 bars comprenant un tachygraphe servant à mesurer les variations de pression. Il aura fallu l'intervention d'un agent de GrDF, pour sécuriser le coffret.

Henry BALFET